



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, 20 MAI 2010

Service Aménagement Durable des Territoires et Logement

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon

Unité Évaluation Environnementale

à

Nos réf. : FD/NL 172/10

Vos réf. :

Affaire suivie par : Frédéric DENTAND

ee.sadtl.dreal-langrou@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 89 – Fax : 04 67 15 68 00

M. le Maire
Hôtel de Ville

30133 LES ANGLES

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Création de la ZAC Sud Céréales aux Angles (30)

Par courrier reçu le 08 mars 2010, la commune des Angles a transmis à la DREAL, pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier de création de la ZAC Sud Céréales.

Depuis le 08 mai 2010, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, l'avis est réputé favorable conformément à l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la mairie des Angles. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.

L'Adjoint à la Directrice Régionale
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement
Languedoc-Roussillon

Alain VALLETTE-VIALLARD

Présent
pour
l'avenir

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02